



Conseil de sécurité

Distr. générale
21 août 2020
Français
Original : anglais

Lettre datée du 21 août 2020, adressée au Secrétaire général et aux Représentants permanents des pays membres du Conseil de sécurité par le Président du Conseil

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte d'un exposé présenté par M. Geir Pedersen, Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Syrie, ainsi que des déclarations faites par les représentantes et représentants de la Chine, de la République dominicaine, de l'Estonie, de la France, de l'Allemagne, de l'Indonésie, du Niger, de la Fédération de Russie, de Saint-Vincent-et-les Grenadines, de l'Afrique du Sud, de la Tunisie, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, des États-Unis d'Amérique et du Viet Nam, à l'occasion de la visioconférence organisée le mercredi 19 août 2020 sur « La situation au Moyen-Orient (Syrie) ». Le représentant de la République arabe syrienne a également fait une déclaration.

Conformément à la procédure décrite dans la lettre du 2 avril 2020, adressée aux représentantes permanentes et aux représentants permanents des membres du Conseil de sécurité par le Président du Conseil de sécurité (S/2020/273), qui a été convenue en raison des circonstances exceptionnelles créées par la pandémie de maladie à coronavirus, le texte des exposés et des déclarations sera publié en tant que document du Conseil de sécurité.

Le Président du Conseil de sécurité
(Signé) Dian Triansyah Djani



Annexe I

Exposé de M. Geir Pedersen, Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Syrie

Aujourd'hui, à l'heure où je fais cet exposé au Conseil de sécurité, je reste très conscient de la profonde souffrance du peuple syrien qui, au cours de cette décennie, a connu la mort, les traumatismes, les déplacements, la destruction, la détention, la torture, la terreur, les humiliations, l'instabilité, la régression du développement et la misère à grande échelle, et qui est maintenant également aux prises avec la maladie à coronavirus (COVID-19) et l'effondrement économique.

C'est le cœur lourd que j'ai appris que de nombreux Syriens figuraient parmi les personnes tuées ou blessées dans la tragique explosion de Beyrouth. De nombreux Syriens au Liban ont perdu leurs moyens de subsistance ou se retrouvent sans abri et affamés. Les ramifications pour les chaînes d'approvisionnement humanitaire et économique de la Syrie et les revenus du commerce de transit seront sans aucun doute conséquentes, étant donné que l'économie syrienne était déjà en train de s'effondrer.

Je voudrais saisir cette occasion pour informer le Conseil, avec une profonde tristesse, que parmi les membres du personnel des Nations Unies blessés dans l'explosion se trouvait l'Envoyée spéciale adjointe Khawla Matar, qui se rendait à Damas dans le cadre des consultations visant à préparer la prochaine session de la Commission constitutionnelle. Heureusement, elle est en cours de rétablissement. Je suis sûr que tout le monde se joindra à moi pour lui adresser nos vœux les plus sincères pour son retour complet à la santé et à la poursuite vigoureuse de notre mission commune.

Comme je l'ai indiqué au Conseil aujourd'hui, des préparatifs sont en cours pour convoquer la troisième session facilitée par l'ONU et qui doit se tenir à Genève le lundi 24 août, de l'organe restreint de la Commission constitutionnelle, contrôlé et dirigé par la Syrie. La session de cet organe restreint est évidemment un défi, étant donné la pandémie mondiale de COVID-19. Nous avons suivi de près la propagation du virus en Syrie, à Genève et en fait dans le monde entier. Nous avons également suivi les conseils sanitaires de notre pays hôte, la Suisse, dont j'apprécie profondément le soutien généreux, et les conseils de l'Office des Nations Unies à Genève, où se déroulent les réunions de la Commission.

À la lumière de toutes les informations et de tous les avis d'experts dont nous disposons, à l'exception de toute évolution de la pandémie dans les prochains jours, et avec l'accord des Coprésidents et la réponse positive des membres de la Commission, nous prévoyons d'aller de l'avant. Nous resterons en contact avec le Coprésident désigné par le Gouvernement de la République arabe syrienne et le Coprésident désigné par la Commission syrienne de négociation de l'opposition, ainsi qu'avec les membres de la troisième liste, afin de prendre les dispositions nécessaires. Nous mettrons bien sûr en œuvre des protocoles stricts en matière de santé et de sécurité pour atténuer les risques.

Après une interruption de neuf mois, due à des divergences sur l'ordre du jour jusqu'en mars, puis à des restrictions imposées par la COVID-19, il convient de rappeler que la Commission constitutionnelle se réunit sur la base d'un accord entre le Gouvernement et l'opposition, qui guide ses travaux. Nous notons qu'il s'agissait du premier accord politique entre les parties en vue de commencer à mettre en œuvre un aspect essentiel de la résolution 2254 (2015), qui demandait de fixer un calendrier et un processus pour la rédaction d'une nouvelle Constitution.

Cet accord reflète certains principes clés, notamment le respect de la Charte des Nations Unies, des résolutions du Conseil de sécurité, de la souveraineté, de l'unité, de l'indépendance et de l'intégrité territoriale de la Syrie, du fait que le processus est dirigé et contrôlé par la Syrie et du rôle de l'ONU en tant que facilitateur.

L'accord invite les Coprésidents à promouvoir l'intégration des questions de genre dans les travaux de la Commission constitutionnelle, qui s'appuie sur la réalisation de la représentation des femmes à près de 30 %. L'accord rappelle également des objectifs plus larges : des élections supervisées par l'ONU et basées sur une nouvelle Constitution, comme le prévoit la résolution 2254 (2015), et la nécessité d'un processus politique plus large afin de mettre en œuvre la résolution 2254 (2015). En outre, l'accord donne mandat à la Commission, dans le contexte du processus de Genève facilité par l'ONU, d'élaborer et de rédiger « une réforme constitutionnelle qui sera soumise à l'approbation du peuple, en vue de contribuer au règlement politique en Syrie et à la mise en œuvre de la résolution 2254 (2015) du Conseil de sécurité. »

C'est une tâche capitale – établir un acte fondateur, un contrat social pour les Syriens après une décennie de conflit et au milieu de profondes divisions et de méfiance. Les Constitutions expriment la souveraineté des nations et énoncent les droits fondamentaux ; les droits politiques, culturels, sociaux et économiques ; l'état de droit, la démocratie et la bonne gouvernance ; la relation du peuple avec son gouvernement ; comment les représentants politiques sont élus et quels sont leurs pouvoirs et responsabilités.

Pendant et entre les sessions, j'ai été prêt à aider les Coprésidents et les membres de la Commission à surmonter les divergences de vues en exerçant mes bons offices, et j'ai cherché à faciliter d'une manière qui assure la crédibilité, l'équilibre et l'inclusivité continus de la Commission, conformément à mon mandat et à l'accord qui a donné vie à la Commission.

La prochaine session a été rendue possible grâce à l'accord des Coprésidents sur un ordre du jour qui est conforme « au mandat, aux attributions et au règlement intérieur de la Commission constitutionnelle, examen des fondements et principes nationaux ».

Je réitère ma gratitude aux Coprésidents pour la conclusion de cet accord. Je me souviens de la manière pragmatique et professionnelle dont ils ont présidé les débats, en particulier lors de la première session, où il y avait également un ordre du jour convenu. Je me réjouis donc de les rencontrer à leur arrivée à Genève et de les voir présider la prochaine session de manière positive.

Dans le même esprit, je continue à encourager tous les membres de la Commission à venir à Genève prêts à s'engager sérieusement dans des discussions de fond sur la base de l'ordre du jour que les Coprésidents ont approuvé, sans aucune condition préalable.

Conformément aux mesures prudentes d'atténuation des effets de la pandémie, je pense que nous devrions maintenant travailler ensemble pour faire avancer ce processus de manière professionnelle, avec une série de réunions régulières dans les mois à venir, y compris un ordre du jour pour la prochaine réunion. C'est important, car des millions de Syriens continuent à faire face à d'immenses souffrances et n'ont pas le luxe d'attendre une percée politique.

Les interlocuteurs de la société civile nous disent souvent qu'ils savent qu'une seule réunion de la Commission constitutionnelle n'apportera pas de changements immédiats sur le terrain. Mais un engagement substantiel et sérieux de toutes les parties leur donnerait l'espoir qu'un processus significatif qui pourrait avoir un impact positif et durable sur la vie du peuple syrien est à l'horizon.

Les membres du Conseil consultatif des femmes, qui continuent à se réunir virtuellement et que je me réjouis de rencontrer cette semaine puis, de nouveau, la semaine prochaine lors de la réunion de la Commission constitutionnelle, m'ont régulièrement fait part de leur frustration face à l'absence de progrès dans

le processus politique. Le Conseil consultatif s'emploie également à appuyer le processus constitutionnel et à promouvoir l'égalité des genres et les droits des femmes. Il continue d'appeler l'attention sur la propagation de la COVID-19 dans les communautés déjà vulnérables, sur la souffrance économique des Syriens et sur les besoins humanitaires urgents des segments les plus vulnérables de la société – à savoir les ménages dirigés par une femme, les réfugiés et déplacés syriens, et les familles qui luttent contre l'extrême pauvreté.

Notre inquiétude quant à l'incidence de la pandémie sur le peuple syrien reste très vive et va crescendo. Au 18 août, on recensait au total 2 114 cas de COVID-19 en Syrie, dont 1 844 cas confirmés par le Ministère de la santé dans les zones contrôlées par le Gouvernement, 51 cas dans le nord-ouest du pays, y compris les premiers cas dans deux camps de déplacés, et 219 dans le nord-est.

Certes, la capacité globale de dépistage a été renforcée, mais reste insuffisante. C'est pourquoi, comme l'a déclaré au Conseil de sécurité le Secrétaire général adjoint Lowcock à la fin du mois dernier (voir S/2020/758, annexe I), le nombre réel de cas est probablement beaucoup plus élevé, et l'incidence de la pandémie pourrait être bien plus grave que ces chiffres ne le suggèrent. Nous constatons déjà que toutes les régions connaissent des pénuries importantes de fournitures médicales et d'équipements de protection individuelle, et l'effet de la COVID-19 sur les travailleurs de la santé suscite des inquiétudes.

La famille des Nations Unies dirige les mesures de préparation et d'atténuation dans tout le pays, mais les besoins sont immenses et les ressources insuffisantes. Il faut que le Conseil continue de nous appuyer, notamment pour garantir un accès humanitaire à tous ceux qui ont besoin de secours, conformément au droit international humanitaire. Et il faut pérenniser l'abandon des sanctions susceptibles de compromettre la capacité du pays à garantir l'accès aux denrées alimentaires, aux fournitures médicales essentielles et à l'assistance médicale pour répondre à la pandémie de COVID-19.

Il faut aussi un cessez-le-feu national, complet et immédiat, comme y appelle la résolution 2254 (2015), afin de permettre un effort total de lutte contre la pandémie. Dans le nord-ouest, le calme instauré grâce aux efforts de la Russie et de la Turquie perdure dans une large mesure. Mais le mois dernier, des informations ont fait état d'attaques mutuelles à la roquette, de frappes d'artillerie, d'affrontements au sol et de frappes aériennes sporadiques, incidents qui auraient fait des blessés et des morts. Dans l'intervalle, cette semaine, le Ministère turc de la défense a déclaré qu'un engin explosif improvisé (EEI) qui visait une patrouille conjointe russo-turque avait endommagé un véhicule turc. En conséquence, on a noté hier une brève augmentation des frappes aériennes pro-gouvernementales au nord d'Edleb.

Tout au long du mois d'août, on nous informés que les deux parties renforçaient les postes militaires le long des lignes de front, voire en établissaient de nouveaux. Nous demandons instamment à la Turquie et à la Russie, en particulier, de contenir toutes les anicroches et dynamiques propres à favoriser l'escalade, de rétablir le calme et de continuer de coopérer. De même, nous appelons tous les acteurs concernés à veiller à ce que les mesures prises pour lutter contre les groupes terroristes inscrits sur la liste du Conseil de sécurité soient efficaces, ciblées et conformes au droit international humanitaire, tout en assurant la protection des civils.

Dans l'intervalle, les attaques de l'État islamique d'Iraq et du Levant continuent de croître en fréquence et en impact. Dans le nord-est, Tell Abiad et Ras el-Aïn, et alentours, ont connu des escarmouches et des incidents de sécurité qui ont fait des victimes parmi les civils, tandis que des manifestations se sont déroulées à Deir el-Zor à la suite du meurtre de personnalités tribales. Hier, les forces russes ont été

prises pour cible à Deir el-Zor, dans une attaque à l'EEI qui a tué un général russe et blessé deux officiers. Cette semaine, nous avons également entendu évoquer une altercation entre le Gouvernement syrien et les forces des États-Unis. Les médias d'État syriens ont accusé les États-Unis d'avoir ouvert le feu, au sol et depuis les airs, sur un point de contrôle du Gouvernement syrien, faisant un mort et deux blessés parmi les soldats. La coalition dirigée par les États-Unis a affirmé qu'elle avait été la cible de tirs d'individus situés à proximité et qu'elle avait réagi en légitime défense ; elle réfute que des avions aient été utilisés. Cet incident nous est un triste rappel de la nécessité d'un arrangement durable pour le nord-ouest, arrangement qui inclurait tous les acteurs et respecterait et, en définitive, restaurerait la souveraineté, l'unité, l'indépendance et l'intégrité territoriale de la Syrie, conformément à la résolution 2254 (2015).

Le sud-ouest a connu des tensions récurrentes, ainsi que des manifestations et plusieurs incidents violents, dont certains ont fait plusieurs morts. Les tensions géopolitiques restent elles-aussi très vives. Ce mois-ci, Israël a déclaré avoir effectué des frappes aériennes sur des cibles militaires, tuant quatre hommes qui, selon Israël, plaçaient des explosifs en bordure du Golan syrien occupé. Le Gouvernement syrien a affirmé que ces missiles avaient causé des « dégâts matériels ».

Certains de ces faits nous rappellent que nombre des tensions et incidents qui se produisent en Syrie sont de portée internationale, que la souveraineté de la Syrie reste compromise et que la présence de cinq armées étrangères fait naître un sérieux risque de menaces sur la paix et la sécurité internationales. C'est l'une des raisons pour lesquelles le travail de la Commission constitutionnelle peut permettre d'ouvrir une brèche, mais il ne pourra régler le conflit à lui seul. Il faut réellement faire usage de diplomatie constructive entre les principaux acteurs internationaux si l'on veut que tous les aspects de mon mandat, tels que consacrés par la résolution 2254 (2015), connaissent des progrès.

J'espère que les prochaines occasions de contacts directs entre les principaux acteurs leur permettront d'approfondir leurs conversations et de combler les écarts souvent importants entre leurs positions déclarées, et qu'elles créeront la possibilité d'un appui unifié à l'effort des Nations Unies. Je pense que les principaux acteurs internationaux ont toute la marge de manœuvre nécessaire pour faire une vraie différence, en travaillant étape par étape, ensemble et avec les Syriens, sur une série de questions essentielles à la réalisation de mon mandat conformément à la résolution 2254 (2015) : assurer la libération des détenus et des personnes enlevées et élucider le sort des personnes disparues ; créer un environnement sûr, calme et neutre dans lequel les réfugiés soient à même de rentrer chez eux en toute sécurité, volontairement et dans la dignité ; parvenir à un règlement politique final qui réponde aux aspirations légitimes du peuple syrien et qui soit axé autour d'une nouvelle Constitution et d'élections inclusives, libres et régulières, menées sous la supervision des Nations Unies ; et remédier à la question de la présence de cinq armées étrangères pour pleinement rétablir la souveraineté, l'unité, l'indépendance et l'intégrité territoriale de la Syrie. Il y a encore d'autres questions pour lesquelles une diplomatie constructive a toujours une grande marge de manœuvre, comme les sanctions et les efforts en vue de promouvoir le relèvement économique et la prospérité de la Syrie. Pour l'heure, cependant – pour la semaine prochaine –, employons-nous à aider les membres de la Commission constitutionnelle à approfondir leur travail et à faire en sorte qu'une voie politique permettant de sortir du conflit syrien inspire toute la confiance nécessaire.

Annexe II

Déclaration M. Geng Shuang, Représentant permanent adjoint de la Chine auprès de l'Organisation des Nations Unies

Je remercie l'Envoyé spécial Pedersen de son exposé. Nous lui savons gré de ses inlassables efforts et de ses bons offices pour promouvoir le processus politique en Syrie.

La crise syrienne est entrée dans sa dixième année. Ce conflit prolongé a causé d'énormes souffrances au peuple syrien. Il incombe à la communauté internationale de mettre fin à cette crise et de s'efforcer de trouver une solution fondamentale dans les plus brefs délais.

La Chine a toujours considéré que la question syrienne devait être traitée de manière globale, en prenant en considération, de manière intégrée, les facteurs politiques, sécuritaires, antiterroristes, économiques et humanitaires. Dans la situation actuelle, je voudrais aborder quatre domaines prioritaires.

Premièrement, le processus politique doit être accéléré. C'est le seul moyen d'instaurer une paix et une stabilité durables en Syrie. Les parties concernées doivent participer de manière active et pragmatique au dialogue politique sans exclusive qui se tient dans le cadre de la Commission constitutionnelle, de manière à le faire progresser. Nous espérons que les parties concernées s'efforceront de trouver rapidement une solution qui soit adaptée aux circonstances nationales de la Syrie et qui tienne compte des préoccupations légitimes des deux camps. L'ONU doit jouer son rôle de médiateur principal sur la voie d'un processus politique dirigé et pris en main par les Syriens, cependant que la souveraineté, l'indépendance, l'unité et l'intégrité territoriale de la Syrie sont préservées.

M. Pedersen vient de présenter au Conseil un exposé sur les préparatifs du troisième cycle de pourparlers de la Commission constitutionnelle syrienne. Nous appelons toutes les parties à faire preuve de la volonté politique nécessaire pour venir à bout de leurs divergences par le dialogue et la consultation, de sorte que cette réunion puisse se dérouler sans heurts et donner des résultats positifs. La Chine apprécie l'appui actif que la Russie et d'autres pays apportent, par leurs propres efforts, au processus mené par les Nations Unies.

Deuxièmement, les conditions de sécurité en Syrie doivent être sensiblement améliorées. On recense toujours dans la région d'Edleb un grand nombre de terroristes et d'extrémistes qui se livrent à de fréquentes attaques et qui nuisent aux civils. Toutes les parties doivent s'en tenir à une norme unifiée et renforcer la coordination de leurs campagnes antiterroristes. Comme l'a proposé M. Pedersen, des mesures antiterroristes plus efficaces, plus coopératives et plus ciblées doivent être mises en place pour promouvoir la paix et la stabilité en Syrie et dans la région.

Depuis quelques mois, la Russie et la Turquie mènent régulièrement des patrouilles conjointes le long de l'autoroute M4, conformément à l'accord pertinent, ce qui a contribué à maintenir le cessez-le-feu global dans le nord-ouest de la Syrie. En ce qui concerne les récentes frappes aériennes menées contre les zones sous le contrôle du Gouvernement syrien, la partie concernée est appelée à faire preuve de retenue et à ne plus se livrer à de telles actions.

Troisièmement, les sanctions unilatérales contre la Syrie doivent être levées immédiatement. Ces sanctions unilatérales ont gravement compromis les moyens de subsistance du peuple syrien et causé un immense préjudice aux civils innocents, en particulier aux femmes et aux enfants. Nous invitons les pays concernés à tenir compte des appels répétés du Secrétaire général et de son envoyé spécial. Au lieu

d'imposer de nouvelles sanctions illégales, ces pays doivent immédiatement lever les sanctions unilatérales en place contre la Syrie et prendre des mesures concrètes pour améliorer la situation humanitaire sur le terrain.

La Chine attache une très grande importance à la situation humanitaire en Syrie et compatit aux souffrances endurées par le peuple syrien. Par des canaux bilatéraux et multilatéraux, nous avons fourni aux populations de Syrie et aux réfugiés à l'extérieur du pays une grande quantité d'aide humanitaire, notamment des fournitures médicales pour lutter contre la maladie à coronavirus. La Chine entend continuer d'épauler et d'aider le peuple syrien, en fonction de ses besoins.

Quatrièmement, des efforts supplémentaires doivent être consentis pour aider à la reconstruction économique de la Syrie. Il s'agit là d'un besoin urgent du peuple syrien, et y répondre jetterait les bases d'un développement et d'une paix durables en Syrie. La communauté internationale doit appuyer les efforts de reconstruction du Gouvernement et du peuple syriens et les aider à reconstruire et à se relever le plus rapidement possible dans les zones où les conditions propices sont réunies. La Chine apportera assurément sa contribution à cet égard.

L'avenir de la Syrie doit être décidé par les Syriens eux-mêmes. La Chine entend rester aux côtés du peuple syrien et jouer un rôle positif et constructif au regard du règlement politique de la question syrienne.

Annexe III

Déclaration de M. José Singer Weisinger, Envoyé spécial de la République dominicaine auprès du Conseil de sécurité

Nous souhaitons un prompt rétablissement à l'Envoyée spéciale adjointe Matar.

Nous remercions l'Envoyé spécial Pedersen de son exposé et, comme à l'accoutumée, nous lui faisons part du plein appui de la République dominicaine au processus politique en République arabe syrienne, dans la perspective d'aider les Syriens à commencer à instaurer une fois pour toutes l'espoir, la confiance et l'assurance dont ils ont besoin pour sortir de cet horrible conflit.

Il n'y a pas de solution militaire au conflit syrien. La seule issue viable passe par une solution qui sera fondée sur les grandes lignes du processus politique décrit dans la résolution 2254 (2015) et qui reposera sur la volonté de le mettre en œuvre intégralement. Nous espérons que le Gouvernement syrien en a conscience.

Nous sommes satisfaits des dispositions prises pour la tenue de pourparlers nouveaux et, espérons-le, revitalisés entre les parties à Genève la semaine prochaine, dans le cadre de la Commission constitutionnelle. Pour que ces pourparlers aboutissent à un résultat positif – un résultat propice à un engagement renouvelé en faveur du processus politique – toutes les parties doivent tenir un dialogue constructif, empreint de bonne foi et de respect mutuel.

Dès lors, nous encourageons les membres de la Commission constitutionnelle à axer tous leurs efforts sur l'amélioration des conditions de vie précaires de la population syrienne ainsi que sur le rétablissement de ses perspectives d'une vie de paix et de dignité dans laquelle ses droits sont protégés et pleinement satisfaits. Ici aussi, le retour de l'espoir et de la confiance dans le processus politique est au cœur de la réconciliation future du pays.

La voix des femmes doit résonner plus fort que jamais dans tous les aspects du processus politique global, mais surtout au sein de la Commission constitutionnelle, en tant qu'élément fondamental de la création d'une nouvelle configuration nationale reposant sur l'état de droit et le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales de tous les citoyens. Nous renouvelons notre appel en faveur d'une participation pleine et véritable des femmes à tous les stades des pourparlers constitutionnels sur un pied d'égalité.

Je voudrais mettre en exergue quelques points sur la réconciliation. Pour la République dominicaine, la réconciliation en Syrie ne sera possible que si elle se fonde sur une réponse politique crédible aux aspirations légitimes des Syriens et si elle est conforme à la résolution 2254 (2015).

La réconciliation ne sera possible que si des solutions durables sont mises en œuvre pour l'ensemble de la population civile, y compris les personnes déplacées et les réfugiés disséminés dans la région et au-delà. Ces personnes doivent pouvoir retourner chez elles ou aller là où elles souhaitent vivre, de manière sûre, volontaire et digne.

Les familles des personnes détenues, enlevées ou portées disparues ont besoin de connaître le sort de leurs proches. C'est leur droit. En conséquence, nous demandons à l'Envoyé spécial Pedersen de redoubler d'efforts afin de réaliser des progrès sur cette question, notamment en écoutant les familles elles-mêmes et en travaillant avec elles pour trouver des moyens qui leur permettront d'aller de l'avant. M. Pedersen peut compter sur notre plein appui dans cette entreprise, et nous le prions respectueusement de fournir plus d'informations sur cette question à l'occasion de son prochain exposé.

Pour terminer, nous restons extrêmement préoccupés par l'accumulation des crises qui sévissent actuellement en Syrie. Les conséquences de la crise économique ainsi que l'incapacité potentiellement dévastatrice du pays à faire face à une épidémie de maladie à coronavirus menacent de plonger la Syrie dans un désespoir imprévisible et sans précédent. Le Conseil de sécurité a une responsabilité morale de longue date en ce qui concerne l'allègement des souffrances de la population. Cela passe tout d'abord par la nécessité de se joindre aux efforts qui sont menés pour prévenir une aggravation de ces souffrances et répondre aux besoins humanitaires croissants de manière durable, sans entrave et selon des principes. Unissons nos forces pour atteindre ce but par la solidarité, en prenant comme point de départ notre humanité commune.

Annexe IV

Déclaration de M. Gert Auväärt, Représentant permanent adjoint de l'Estonie auprès de l'Organisation des Nations Unies

Je remercie l'Envoyé spécial Pedersen de son exposé, qui a mis en évidence les différents défis auxquels le pays est confronté en cette dixième année de guerre. Nous voudrions à notre tour souhaiter un prompt rétablissement à l'Envoyée spéciale adjointe Matar.

Comme beaucoup d'autres membres du Conseil de sécurité, nous suivons de près la situation en Syrie. Bien que le cessez-le-feu conclu en mars à Edleb soit largement respecté, nous restons préoccupés par les affrontements sporadiques qui ont lieu dans la région, à l'instar des échanges de tirs intervenus ces dernières semaines entre les troupes turques et syriennes. Qui plus est, la menace terroriste est toujours présente. Hier encore, une bombe placée en bord de route a tué plusieurs personnes près de Deir el-Zor. Selon toute vraisemblance, ce sont des extrémistes de l'État islamique d'Iraq et du Levant qui y ont placé l'engin explosif improvisé. Ces incidents et d'autres de nature similaire continuent de saper la stabilité dans le nord et l'est de la Syrie.

En ce qui concerne l'évolution de la situation politique, l'Estonie exprime l'espoir que le nouveau cycle de discussions au sein de la Commission constitutionnelle syrienne, qui se tiendra à Genève la semaine prochaine, accélérera le processus politique en répondant notamment aux préoccupations légitimes de l'opposition syrienne. Cependant, nous notons qu'une nouvelle Constitution ne suffira pas à elle seule pour régler les problèmes de la Syrie. La réconciliation nationale exige beaucoup plus, notamment la libération des personnes détenues arbitrairement et des prisonniers politiques, l'élucidation du sort des personnes portées disparues, le respect des droits de l'homme et des élections libres. Ce n'est qu'une fois ces critères de base remplis que la situation pourra commencer lentement à se normaliser et que les réfugiés pourront retourner dans leur pays. Malheureusement, nous sommes encore loin de ce point, comme l'illustrent les différents défis décrits par l'Envoyé spécial dans son exposé d'aujourd'hui.

L'Estonie et l'Union européenne restent déterminées à trouver un règlement politique durable et crédible au conflit en Syrie sur la base de la résolution 2254 (2015) et du Communiqué de Genève de 2012 (S/2012/522, annexe).

Annexe V**Déclaration de M^{me} Anne Gueguen, Représentante permanente adjointe de la France auprès de l'Organisation des Nations Unies**

[Original : français]

Je remercie Geir Pedersen pour sa présentation et je réitère le plein soutien de la France à son action. Je le prie également de transmettre à M^{me} Khawla Matar mes vœux de prompt et complet rétablissement. Je souhaiterais aborder quatre points.

Tout d'abord un mot sur la Commission constitutionnelle, puisque son comité de rédaction se réunit la semaine prochaine. Il est positif que cette réunion se tienne enfin. Nous appelons les parties à y participer de bonne foi, sans conditions et sans chercher à multiplier les manœuvres dilatoires.

La France souhaite que les travaux sur la nouvelle Constitution que prévoit la résolution 2254 (2015) avancent réellement : nous appelons en particulier ceux qui parrainent le régime dans ces discussions à intensifier leurs efforts. Nous soutenons sans réserve l'Envoyé spécial dans ce processus et nous l'encourageons à poursuivre en parallèle ses discussions avec le Comité consultatif des femmes afin de permettre la participation effective des femmes, comme l'indique la résolution 2254 (2015).

Malheureusement, nous avons toutes les raisons d'être pessimistes concernant les discussions à venir. Le simulacre d'élections législatives du mois dernier montre que le régime s'enferme dans sa logique dictatoriale et suit son propre calendrier, au mépris de ce que prévoit la résolution 2254 (2015). L'absence de progrès sur la question des personnes détenues et disparues est un autre signal négatif. Comment croire à la bonne foi du régime quand il refuse de permettre à des personnes innocentes de retrouver leurs familles ?

Deuxièmement, je voudrais rappeler qu'un règlement politique à la crise syrienne ne se résume pas à une discussion constitutionnelle. Il est donc crucial que l'Envoyé spécial s'investisse sur tous les volets de la crise, comme le prévoit la résolution 2254 (2015). Je pense, en particulier, au cessez-le-feu. La trêve conclue dans le nord-ouest il y a quelques mois est fragile : les affrontements violents se poursuivent. Un accord de cessez-le-feu durable et vérifiable, sous l'égide de l'ONU, est indispensable pour permettre à la fois la reprise sereine du processus politique et le bon acheminement de l'aide humanitaire qui connaît des restrictions critiques depuis la fermeture du point de passage frontalier de Bab el-Salam. Je rappelle que le Conseil de sécurité a adopté la résolution 2532 (2020) appelant à la cessation des hostilités dans tous les pays qui figurent à son ordre du jour, en écho à l'appel du Secrétaire général pour un cessez-le-feu global.

L'instabilité et la violence continuent de prévaloir, y compris dans les territoires repris par le régime, avec des assassinats, des enlèvements, des troubles, dont les civils sont les premières victimes. Nous rappelons à cet égard que la France continue d'apporter son plein soutien à la lutte contre l'impunité, y compris à travers les mécanismes internationaux. Les crimes commis en Syrie ne peuvent rester impunis.

Nous sommes donc encore loin de l'environnement sûr et neutre nécessaire à la transition politique et à l'organisation d'élections libres et transparentes sous la supervision de l'ONU, auxquelles participeraient tous les Syriens, y compris les réfugiés et les déplacés. Nous encourageons l'Envoyé spécial à continuer d'y œuvrer : il a un plein mandat pour, notamment, travailler sur les conditions pratiques de tenue de ces élections, même si celles-ci doivent avoir lieu après les travaux de la Commission constitutionnelle.

Troisièmement, j'aimerais dire un mot sur la situation de la population syrienne, qui est la première victime de la guerre et de la mauvaise gestion d'un régime corrompu. Elle doit aujourd'hui faire face à la pandémie de maladie à coronavirus, qui connaît une recrudescence majeure en Syrie et s'ajoute à la catastrophe humanitaire à laquelle sont confrontés les Syriens et les Syriennes. Alors que les besoins humanitaires ne cessent d'augmenter et qu'une grande partie de la population reste forcée de vivre en exil, je veux rappeler que la France et ses partenaires de l'Union européenne se tiennent résolument aux côtés du peuple syrien, comme en témoignent les engagements pris lors de la quatrième Conférence de Bruxelles sur l'aide à apporter pour l'avenir de la Syrie et des pays de la région.

Enfin, quatrièmement, je souhaite conclure en disant que nos positions sur la levée des sanctions, la reconstruction et la normalisation demeurent inchangées. Notre détermination à contribuer à trouver une solution politique à la crise syrienne est, elle aussi, intacte.

Annexe VI

Déclaration de M. Günter Sautter, Représentant permanent adjoint de l'Allemagne auprès de l'Organisation des Nations Unies

Je souhaite faire quatre observations – sur la situation sur le plan de la sécurité, le processus politique, les détenus et l'application du principe de responsabilité.

En ce qui concerne les conditions de sécurité, nous demeurons préoccupés par leur fragilité dans tout le pays. En particulier, nous craignons qu'une nouvelle offensive militaire à Edleb ou dans ses environs provoque de nouveaux déplacements massifs et une catastrophe humanitaire. Il faut l'éviter à tout prix. Nous continuons donc d'appuyer pleinement l'appel de l'Envoyé spécial Geir Pedersen à un cessez-le-feu complet et immédiat dans tout le pays.

S'agissant du processus politique, la solution est claire. Cette vue a été exprimée par de nombreuses délégations, et c'est également la position de l'Allemagne. Sous les auspices de l'ONU, nous devons mener un processus politique conforme à la résolution 2254 (2015) et au Communiqué de Genève de 2012 (S/2012/522, annexe). Dans ce contexte, je tiens à préciser que l'Allemagne et l'Union européenne ne participeront à la reconstruction qu'une fois qu'une transition politique globale, véritable et sans exclusive sera fermement engagée.

À cet égard, lorsque le régime syrien abandonnera son comportement brutal et mettra fin à ses graves violations du droit international des droits de l'homme et du droit international humanitaire, le moment viendra également pour l'Union européenne de lever ses sanctions. La question des sanctions a été abordée par d'autres orateurs. Je veux qu'il soit bien clair que les sanctions imposées par l'Union européenne prévoient des dérogations pour raisons humanitaires, et que nous travaillons dur pour veiller à ce que ces dérogations soient appliquées fidèlement, d'une manière qui ne crée pas de dommages humanitaires. Dans ce contexte, je souhaite ajouter que des dommages humanitaires beaucoup plus importants sont causés par la fermeture de points de passage vers la Syrie.

Pour faire avancer le processus politique, la troisième série de réunions de la Commission constitutionnelle, qui commencera le 24 août, constituera une avancée importante. Il offrira au régime syrien une nouvelle occasion de montrer qu'il est sérieusement attaché au processus politique. Nous exhortons la Russie à user de son influence auprès de Damas pour créer le bon esprit. Nous convenons avec l'Envoyé spécial Geir Pedersen que la Commission constitutionnelle à elle seule ne suffira pas. Nous voulons également que le processus politique en général avance et que la résolution 2254 (2015) soit pleinement mise en œuvre.

Ma troisième observation concerne les détenus. La résolution 2254 (2015) appelle à la libération immédiate des personnes détenues arbitrairement, en particulier les femmes et les enfants. Toutefois, depuis son adoption en décembre 2015, il y a presque cinq ans, aucun progrès n'a été réalisé. Trois points concrets sont cruciaux à cet égard. Premièrement, nous exhortons toutes les parties, en particulier le régime syrien, qui détient l'immense majorité des prisonniers, à libérer immédiatement toutes les personnes détenues arbitrairement, en commençant par les plus vulnérables – les femmes, les enfants, les malades, les blessés et les personnes âgées. Deuxièmement, le régime syrien doit permettre un accès immédiat, inconditionnel et sans entrave de toutes les organisations humanitaires compétentes à l'ensemble de ses prisons et de ses centres de détention. Troisièmement, le régime syrien doit informer les familles du sort des dizaines de milliers de personnes portées manquantes ou disparues.

Ma quatrième et dernière observation porte sur l'application du principe de responsabilité. Nous demeurons convaincus que la réconciliation nationale et une paix durable ne seront possibles en Syrie qu'une fois que la vérité, la justice et le principe

de responsabilité seront établis pour toutes les atrocités et tous les crimes commis durant le conflit syrien. Dans son dernier rapport (A/HRC/45/31), la Commission d'enquête internationale indépendante sur la République arabe syrienne décrit en détail les violations des droits de l'homme et les crimes de guerre commis à Edleb. Ce rapport, ainsi que les conclusions de l'Équipe d'enquête et d'identification de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques et de la Commission d'enquête des Nations Unies, montrent que le régime syrien et ses alliés sont responsables d'attaques aveugles contre les civils et les infrastructures civiles dans le nord-ouest de la Syrie. Ces conclusions n'ont pas encore fait l'objet d'un suivi approprié. Nous ne devons pas tolérer l'impunité.

La Russie et la Chine ont bloqué le renvoi de la situation en Syrie à la Cour pénale internationale (CPI). Elles portent la responsabilité de la non-possibilité de traduire devant la CPI ceux qui ont commis et continuent de commettre les pires crimes en Syrie. Les juridictions nationales commencent au moins à combler une partie de ce vide en Allemagne et ailleurs. Le message est clair : quiconque commet des crimes contre l'humanité ou des crimes de guerre ne sera à l'abri nulle part et finira par être amené à répondre de ses actes. Nous appelons donc tous les États à utiliser tous les moyens légaux à leur disposition pour poursuivre les auteurs de crimes et engager des procédures pénales en vertu du principe de juridiction internationale universelle. Nous appelons le Conseil à se montrer enfin à la hauteur de sa responsabilité, à s'associer à la lutte contre l'impunité et à faire en sorte que les auteurs des crimes les plus graves au regard du droit international soient amenés à en répondre.

Annexe VII

Déclaration de M. Dian Triansyah Djani, Représentant permanent de l'Indonésie auprès de l'Organisation des Nations Unies

Je remercie l'Envoyé spécial Pedersen de son exposé détaillé.

Je me fais l'écho des autres orateurs en souhaitant un prompt rétablissement à l'Envoyée spéciale adjointe Khawla Matar.

Ma délégation est ravie d'entendre de la bouche de M. Pedersen que les préparatifs de la troisième série de réunions de la Commission constitutionnelle sont en cours. Nous savons que ce n'est que le début d'un processus politique long et difficile en Syrie, mais ces progrès sont essentiels pour permettre à toutes les parties syriennes d'aller de l'avant.

De nombreux membres du Conseil de sécurité ont mis en exergue la situation actuelle dans le pays, en particulier l'épidémie de maladie à coronavirus (COVID-19) et la fragilité économique, qui ne font qu'exacerber la situation humanitaire en Syrie. Il y a environ 2 000 cas confirmés de COVID-19 dans le pays, et le virus risque de se propager davantage dans les zones densément peuplées et parmi les personnes déplacées et les réfugiés, qui sont vulnérables.

Le peuple syrien a besoin de l'appui constant de la communauté internationale, y compris le Conseil. Il a également besoin de progrès, non seulement sur le plan humanitaire, mais également dans le contexte du processus politique. À la lumière de ces considérations, je souhaite mettre l'accent sur les points suivants.

Premièrement, toutes les parties syriennes doivent continuer à participer au processus de la Commission constitutionnelle. Une participation véritable et digne de ce nom des parties syriennes est essentielle pour des négociations fructueuses et sur le fond entre les membres de la Commission.

Nous espérons qu'avec l'appui des principales parties prenantes internationales, les discussions qui se tiendront la semaine prochaine à Genève seront constructives et fructueuses et déboucheront sur l'adoption par la Commission d'un ordre du jour. Il importe que toutes les parties concernées se montrent calmes et positifs pendant les réunions de la Commission constitutionnelle.

Je voudrais réaffirmer notre ferme appui à un processus politique conduit et pris en main par la Syrie, mené sous les auspices de l'ONU, conformément à la résolution 2254 (2015). L'Indonésie salue l'action de l'Envoyé spécial et de son équipe visant à faciliter l'ensemble du processus.

Deuxièmement, nous nous faisons l'écho de l'appel lancé par le Secrétaire général en faveur de la levée des sanctions qui peuvent compromettre la capacité de la Syrie à garantir l'accès aux articles alimentaires, aux fournitures médicales vitales et à l'assistance médicale pour faire face à la pandémie de COVID-19. C'est en effet le moment de faire preuve de solidarité, et non d'exclusion.

Troisièmement, des mesures soutenues et sérieuses sur la question des détenus et des personnes disparues s'imposent. Toutes les parties syriennes doivent œuvrer au règlement de cette question, car elle est essentielle pour le processus de réconciliation et pour instaurer la confiance entre les parties. Nous espérons que des progrès réels seront réalisés s'agissant de ce dossier.

Avant de terminer, même si l'accord de cessez-le-feu dans le nord-ouest de la Syrie est généralement respecté, nous voudrions exhorter tous les principaux acteurs à maintenir leur engagement envers cet accord et à garantir un calme durable dans toute la Syrie.

Une fois de plus, je voudrais souligner l'attachement de ma délégation à la souveraineté, à l'indépendance, à l'unité et à l'intégrité territoriale de la République arabe syrienne.

Annexe VIII

Déclaration de M. Niandou Aougi, Représentant permanent adjoint du Niger auprès de l'Organisation des Nations Unies

Je remercie l'Envoyé spécial Pedersen pour sa présentation. Je voudrais également souhaiter la bienvenue au Représentant permanent de la Syrie, l'Ambassadeur Bashar Ja'afari, qui est des nôtres ce matin.

Le Niger réitère son appui aux appels du Secrétaire général et de son Envoyé spécial en faveur d'un cessez-le-feu national en Syrie afin de permettre une action de lutte généralisée contre la pandémie de coronavirus (COVID-19).

Toutefois, nous restons très préoccupés par la situation humanitaire, car nous constatons une augmentation du nombre de cas de COVID-19 en Syrie. En outre, Mark Lowcock nous a dit que du fait de la crise économique, la pauvreté s'intensifie et le nombre de personnes ayant besoin d'une aide humanitaire augmente.

Le Niger salue les efforts déployés par les organismes humanitaires pour fournir aux populations les plus vulnérables dans toute la Syrie une aide indispensable, ainsi que leur capacité à s'adapter aux conditions changeantes sur le terrain.

Comme nous l'avons déclaré lors des réunions précédentes, il ne peut y avoir de solution militaire à la crise syrienne. L'accord de cessez-le-feu entre la Russie et la Turquie du 6 mars, bien que fragile, tient toujours et a contribué à réduire les hostilités dans le nord-ouest de la Syrie.

Le Niger appelle de nouveau les membres du Conseil de sécurité et l'Envoyé spécial Pedersen à tirer parti de cette dynamique pour avancer vers un cessez-le-feu global et sur le front politique, comme le prescrit la résolution 2254 (2015).

Le Niger reste convaincu que c'est aux Syriens eux-mêmes, toutes catégories confondues, de trouver la formule permettant de sortir de cette crise, conformément à la résolution 2254 (2015). Par conséquent, nous nous réjouissons d'apprendre que la session de la Commission constitutionnelle se tiendra la semaine prochaine et qu'un accord a été trouvé sur l'ordre du jour.

Même si ma délégation reste optimiste quant au prochain cycle de négociations, nous voudrions appeler de nouveau toutes les parties à faire preuve de plus de souplesse lors de ces cycles de négociations en vue de faire avancer le processus politique et d'instaurer une paix durable en Syrie.

Dans le même ordre d'idées, en vue de contribuer au renforcement de la confiance entre les parties à l'approche de la session de la Commission constitutionnelle, le Niger appelle les deux parties à faire preuve d'empathie durant cette période sans précédent en procédant à la libération des détenus dans les deux camps et en donnant des éclaircissements sur le sort des personnes portées disparues.

Pour terminer, le Niger est conscient du danger que représentent les groupes terroristes en Syrie. Nous estimons que le Gouvernement syrien, comme tout autre État, a le droit de mener une lutte contre le terrorisme en parallèle avec la lutte contre la pandémie, dans le respect des droits de l'homme, des obligations humanitaires internationales en matière de protection des civils et des infrastructures civiles et du principe de proportionnalité.

Annexe IX

Déclaration de M. Vassily Nebenzia, Représentant permanent de la Fédération de Russie auprès de l'Organisation des Nations Unies

D'emblée, nous voudrions souhaiter un prompt rétablissement à l'Envoyée spéciale adjointe Khawla Matar, qui a été blessée lors d'un incident malheureux au Liban. Nous sommes heureux d'apprendre qu'elle est en voie de guérison.

Nous remercions l'Envoyé spécial Geir Pedersen de son exposé. Nous lui souhaitons, ainsi qu'à la délégation syrienne, plein succès lors de la reprise des travaux de la Commission constitutionnelle à Genève, à partir du 24 août. Nous espérons que la situation épidémiologique n'entravera pas ces plans. En collaboration avec la Turquie et l'Iran, la Russie continuera à apporter à l'Envoyé spécial et aux Syriens l'appui nécessaire, notamment dans le cadre du processus d'Astana. Dans le même temps, nous voudrions rappeler qu'il s'agit d'un processus conduit et pris en main par les Syriens, qui doit se dérouler sans aucune ingérence extérieure.

Nous estimons qu'il est important de reprendre le dialogue politique, qui facilitera l'unification du peuple syrien autour d'une plate-forme nationale patriotique et ainsi, contribuera à renforcer la souveraineté et l'indépendance de la République arabe syrienne. Les obstacles à la normalisation de la situation en Syrie sont bien connus : la présence des terroristes, l'occupation étrangère de certaines parties du territoire, les tentatives visant à renverser le Gouvernement en place en ayant recours aux sanctions et le fait de semer la discorde entre les différents groupes ethno-religieux.

Dans la zone de désescalade d'Edleb, les terroristes sabotent les patrouilles conjointes russo-turques. Les bombardements des positions des forces gouvernementales et des agglomérations voisines, les attaques contre la base aérienne de Hmeïmim et les provocations le long de l'autoroute M4 se multiplient. Le 17 août, un engin explosif a explosé le long de l'itinéraire suivi par ces patrouilles, endommageant un véhicule turc.

Les terroristes sont toujours présents dans d'autres régions de la Syrie également. Le 18 août, un convoi militaire russe qui effectuait une opération humanitaire pour acheminer de l'aide vers la région de Deir el-Zor a été attaqué, et le général de division Vyacheslav Gladkikh, des forces armées russes, ainsi que des représentants militaires syriens, ont été tués. Deux soldats russes ont été blessés. Toutes les attaques des militants seront fermement réprimées. Il est évident que l'instauration d'un calme durable à Edleb et dans d'autres provinces syriennes passe impérativement par la neutralisation des terroristes de l'État islamique d'Iraq et du Cham (EIIL) et de Hay'at Tahrir el-Cham, ainsi que des groupes qui leur sont affiliés, et par la cessation de l'appui qu'ils reçoivent de l'étranger.

La situation en Syrie est encore aggravée par la poursuite de l'occupation par les États-Unis de zones du nord-est. Aux problèmes qui se posent dans les zones contrôlées par les États-Unis liés aux activités de l'EIIL et à la situation humanitaire désastreuse s'ajoutent les manifestations massives des populations arabes dans ces zones contre les autorités kurdes et l'occupation américaine.

Nous soulignons à nouveau l'extraction illégale et la contrebande du pétrole syrien, ce qui constitue une menace pour l'environnement non seulement en Syrie mais aussi en Iraq. Nous avons pris note du contrat signé par la société américaine Delta Crescent Energy pour la production et la transformation du pétrole dans les régions kurdes, ce qui a été confirmé par le Secrétaire d'État Pompeo. Nous aimerions que nos collègues américains nous fournissent davantage d'informations sur cette société, ainsi qu'une explication sur la manière dont cet accord est conforme au droit international et à la souveraineté de la Syrie.

Nous estimons que cet accord est illégal. Il ne s'agit pas seulement du pillage délibéré des ressources naturelles nationales de la Syrie, mais aussi d'une atteinte à sa souveraineté et à son intégrité territoriale. Après tout, on nous avait rassurés en nous disant que l'armée américaine ne protégerait le pétrole que de l'État islamique d'Iraq et du Cham. Mais il convient de mentionner que, visant à faire le commerce du pétrole en provenance de Syrie, les États-Unis ont fait une exception à leurs propres sanctions imposées au secteur syrien du pétrole et du gaz. C'est une illustration, que le monde entier peut voir, de la façon dont fonctionnent ces exemptions de sanctions dites humanitaires.

J'ai lu un article paru récemment dans la revue *Foreign Affairs* au titre caractéristique et révélateur, « La cruauté inutile des nouvelles sanctions de Trump contre la Syrie ». En fait, les mesures coercitives ont un objectif : étrangler l'économie syrienne et accroître les souffrances des Syriens ordinaires en vue d'inciter à des manifestations sociales. Les exemptions humanitaires ne fonctionnent pas, selon les organisations non gouvernementales humanitaires elles-mêmes. Nous attirons l'attention de nos collègues occidentaux – qui parlent de la nécessité d'appliquer les résolutions 2254 (2015) et 2532 (2020) et de l'appel au cessez-le-feu du Secrétaire général – sur le fait qu'ils sont très sélectifs face aux déclarations du Secrétaire général. Ils restent sourds aux appels à la levée des sanctions dans le contexte de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) et refusent d'inclure certaines dispositions de la résolution 2532 (2020) dans la résolution sur l'extension du mécanisme d'approvisionnement humanitaire transfrontalier. Mais de quel type de cessez-le-feu s'agit-il, si les États-Unis, qui, une fois encore, occupent illégalement certaines parties de la Syrie, frappent les forces gouvernementales ? Le 17 août, les troupes américaines ont tiré sur un poste de l'armée syrienne près de l'agglomération de Tel-Dahab dans la province de Hassaké, tuant et blessant des soldats syriens.

Nous sommes également préoccupés par la situation dans les camps de personnes déplacées, principalement dans le camp de Hol, où les premiers cas de coronavirus ont été enregistrés. On ne cesse de rapporter des émeutes dans les prisons et des évasions de terroristes.

Tirant les conclusions de tout cela, nous appelons une fois de plus à la fin rapide de l'occupation étrangère de la Syrie et des tentatives de division du pays. La seule façon d'instaurer la paix en Syrie est de ramener toutes ses terres sous le contrôle de Damas et de promouvoir un règlement politique par le biais d'un dialogue syrien global et inclusif.

Annexe X**Déclaration de M^{me} Inga Rhonda King, Représentante permanente de Saint-Vincent-et-les Grenadines auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Je remercie Geir Pedersen pour son exposé très complet et pour ses efforts inlassables visant à faciliter le processus politique en Syrie. Je voudrais également souhaiter la bienvenue à notre nouveau collègue, le Représentant permanent de la Belgique auprès de l'Organisation des Nations Unies, l'Ambassadeur Philippe Kridelka, avec qui nous nous réjouissons de travailler.

Saint-Vincent-et-les Grenadines continue de soutenir pleinement la recherche d'une solution politique qui soit prise en charge et dirigée par le peuple syrien et qui soit conforme à la résolution 2254 (2015). C'est pourquoi nous nous félicitons de la tenue, la semaine prochaine, de la troisième session de la Commission constitutionnelle qui, nous l'espérons, sera caractérisée par un engagement constructif de toutes les parties.

En ce qui concerne la situation sécuritaire du pays, nous sommes préoccupés par les rapports continus de violence sporadique malgré l'accord de cessez-le-feu de mars. Nous exhortons toutes les parties à respecter le cessez-le-feu et à faire preuve d'un maximum de retenue, et nous réitérons l'appel à une cessation complète et immédiate des hostilités dans tout le pays.

En outre, nous rappelons aux parties au conflit que les opérations militaires et antiterroristes, bien que nécessaires pour la protection de la Syrie et de la région, doivent respecter les principes fondamentaux du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme. La distinction, la proportionnalité et la précaution doivent guider toutes les activités.

La pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) accentue l'urgence d'une paix et d'une stabilité durables en Syrie. Malheureusement, il y a eu une recrudescence des cas ces dernières semaines et, en raison de la capacité limitée de dépistage, nous ne connaissons pas le nombre réel de personnes touchées. Une épidémie généralisée de COVID-19 serait sans aucun doute dévastatrice pour le pays, d'autant plus que le système de santé a été affaibli par le conflit. Si le calme règne dans tout le pays, il sera possible de réagir plus vigoureusement face à la pandémie.

L'économie syrienne est en danger d'effondrement. Une guerre civile longue de dix années a conduit à une situation socio-économique précaire, et des mesures coercitives unilatérales ont aggravé la situation. Comme toujours, nous continuons à demander la levée de toutes les mesures coercitives unilatérales, qui sont incompatibles avec le droit international, font échouer les efforts de stabilisation et de revitalisation de l'économie et risquent maintenant de compromettre la réponse de la Syrie à la pandémie.

Nous restons préoccupés par les questions non résolues des détenus, des personnes enlevées et des personnes disparues. Il convient d'accorder la priorité à une action significative sur ces questions, en particulier compte tenu de la pandémie. En outre, le règlement effectif de ces questions contribuera certainement à renforcer la confiance et à favoriser la réconciliation, dans le cadre du processus politique.

La souveraineté, l'indépendance, l'unité et l'intégrité territoriale de la Syrie doivent être respectées et ne doivent pas être rejetées au profit d'actes d'agression et d'occupation étrangère. L'espoir du peuple syrien réside dans les actions de la communauté internationale. Nous devons chercher un terrain d'entente, nous devons être pragmatiques et avoir des principes et nous ne devons pas l'abandonner.

Avant de conclure, c'est avec une profonde tristesse que nous rappelons les explosions dévastatrices du 4 août à Beyrouth, au Liban. Nous exprimons nos plus sincères condoléances au peuple libanais et aux familles des nombreux réfugiés syriens qui ont également perdu la vie dans cette terrible tragédie. Nous souhaitons également un prompt rétablissement à l'Envoyée spéciale adjointe Matar.

Annexe XI

Déclaration de la Mission permanente de l'Afrique du Sud auprès de l'Organisation des Nations Unies

Je voudrais commencer par joindre notre voix à celle des autres membres pour souhaiter à l'Envoyée spéciale adjointe Matar un prompt rétablissement et remercier l'Envoyé spécial Geir Pedersen pour les informations sur son état de santé. Nous remercions également l'Envoyé spécial pour son exposé d'aujourd'hui sur la situation en Syrie.

L'Afrique du Sud soutient pleinement les efforts de l'Envoyé spécial Pedersen et de son bureau tandis qu'il continue à travailler à la recherche d'une solution durable au conflit en Syrie, qui aboutirait à la rédaction d'une nouvelle Constitution, à la tenue d'élections libres et régulières et au rétablissement de la souveraineté, de l'unité, de l'indépendance, de l'intégrité territoriale et de la prospérité économique de la Syrie. À cet égard, l'Afrique du Sud se félicite de la tenue de la prochaine session de la Commission constitutionnelle à Genève, et nous saluons les efforts déployés par l'Envoyé spécial Pedersen pour la convoquer. Les progrès longtemps attendus par la Commission constitutionnelle ont en effet constitué une étape importante sur la voie d'un processus politique dirigé et contrôlé par la Syrie. La Commission constitutionnelle joue un rôle important en encourageant le débat politique et la confiance entre les Syriens et en veillant à ce que la voix de tous les Syriens soit entendue.

Nous appelons tous les participants à la troisième session de la Commission constitutionnelle à prendre une part active aux discussions de fond inscrites à l'ordre du jour de la Commission. Pour avancer, la seule option passe par un dialogue constructif sur la meilleure manière de faire en sorte que, après avoir été un État déchiré par la guerre, la Syrie devienne un membre pacifique et stable de la communauté internationale. Pour y parvenir, le peuple et le Gouvernement syriens, représentés au sein de la Commission constitutionnelle, auront besoin que le Conseil de sécurité les appuie sans réserve et que tout le système des Nations Unies les soutienne sans faillir.

Pour aller dans le sens du processus de la Commission constitutionnelle, les parties doivent faire en sorte que la violence et les hostilités dans le pays prennent fin. L'Afrique du Sud relaie donc l'appel de l'Envoyé spécial en faveur d'un cessez-le-feu national, complet et immédiat, conformément au message du Secrétaire général appelant à un cessez-le-feu mondial. Un cessez-le-feu permanent permettrait au processus politique de se poursuivre dans un environnement tel qu'un dialogue sans exclusive, dirigé par les Syriens, puisse se tenir.

En outre, les parties doivent continuer de prendre des mesures de confiance. Compte tenu de la propagation rapide de la maladie à coronavirus (COVID-19) en Syrie, et des conditions de vie difficiles dans les centres de détention où l'eau et l'assainissement sont limités, nous appelons les parties à libérer les détenus et les prisonniers politiques, en particulier les femmes et les enfants, ainsi que les malades et les personnes âgées, qui sont les plus susceptibles de contracter le virus.

L'Afrique du Sud se félicite des mesures prises par les autorités syriennes pour ralentir la propagation de la COVID-19, ainsi que de l'appui constant apporté par les organismes humanitaires des Nations Unies et leurs partenaires, qui n'ont pas cessé, dans des circonstances difficiles, d'œuvrer à fournir toute l'assistance nécessaire aux populations dans le besoin. Face à la propagation de la COVID-19, cette aide est d'autant plus urgente.

Pour contribuer à cet effort, la communauté internationale doit lever les mesures économiques coercitives unilatérales imposées au Gouvernement syrien. Ces mesures ne font qu'exacerber la situation humanitaire déjà désastreuse, qui a, qui plus est, été aggravée par la pandémie de COVID-19, et font peser une pression supplémentaire sur celles et ceux qui ont si désespérément besoin d'aide et d'assistance humanitaires.

L'Afrique du Sud soutient pleinement la souveraineté, l'indépendance et l'intégrité territoriale de la Syrie et se dit de nouveau préoccupée par la présence continue de forces armées étrangères dans le pays. Les ingérences extérieures en Syrie doivent cesser, notamment en ce qui concerne l'appui apporté à ces groupes armés.

Nous nous inquiétons également de la présence constante de groupes terroristes à l'œuvre dans certaines régions du pays. Nous réaffirmons que, bien que tous les États aient le droit souverain de lutter contre la menace terroriste dans leurs propres pays, les actions antiterroristes doivent respecter les responsabilités et obligations qui découlent du droit international des droits de l'homme et du droit international humanitaire.

Pour terminer, l'Afrique du Sud estime que les volets politique et humanitaire en Syrie sont liés, et nous appelons toutes les parties prenantes à favoriser des progrès sur ces deux aspects, afin de garantir un règlement pacifique et durable du conflit. Comme cela a été dit à maintes reprises, il ne saurait y avoir de solution militaire au conflit en Syrie. L'Afrique du Sud espère que les discussions qui auront lieu à Genève la semaine prochaine permettront de faire avancer le processus politique sur la voie qui mènera à une Syrie pacifique, stable et sûre.

Annexe XII

Déclaration de M. Kais Kabtani, Représentant permanent de la Tunisie auprès de l'Organisation des Nations Unies

Je remercie M. Geir Pedersen, Envoyé spécial pour la Syrie, de son exposé.

Je souhaite à mon tour un prompt rétablissement à M^{me} Khawla Matar, Envoyée spéciale adjointe. Je tiens également à souhaiter la bienvenue au nouveau Représentant permanent de la Belgique, et je lui présente tous mes vœux de succès.

Puisque la Commission constitutionnelle syrienne doit de nouveau se réunir la semaine prochaine à Genève, le moment est opportun pour que les membres du Conseil évaluent l'avancement de la mise en œuvre de la résolution 2254 (2015) et échangent leurs points de vue sur la voie à suivre.

La création de la Commission constitutionnelle, il y a un an, a permis de franchir une étape majeure et a allumé une lueur d'espoir, dans la mesure où il s'agissait du premier accord politique entre Syriens – entre le Gouvernement et l'opposition – visant à entamer la mise en œuvre d'un volet essentiel de la résolution 2254 (2015), à savoir l'arrêt d'un calendrier et de modalités pour la rédaction d'une nouvelle Constitution. Depuis lors, ce processus s'est, dans un premier temps, trouvé dans l'impasse du fait de la violence, du terrorisme et de divisions bien ancrées, avant d'être retardé par la maladie à coronavirus (COVID-19).

Il n'y a pas de panacée à la crise syrienne. Seule une solution politique juste, répondant aux termes de la résolution 2254 (2015), formulée par et pour les Syriens et facilitée par les Nations Unies, permettrait d'instaurer une paix durable et de restaurer la dignité des Syriens, ainsi que la souveraineté, l'indépendance, l'unité et l'intégrité territoriale de la Syrie.

En l'absence de règlement négocié soutenu par une coopération et un appui multipartites, ce conflit ne pourra qu'aboutir à davantage de pertes, de destructions, de souffrances humaines et de troubles sociaux, et attiser l'instabilité régionale. En l'absence d'environnement propice à un calme durable, à une aide humanitaire soutenue, à la reprise économique et au renforcement de la confiance, une paix et un développement accessibles à tous continueront de nous échapper et le terrorisme, les milices, la corruption, la criminalité et la COVID-19 combleront le vide.

Il est donc crucial que les parties syriennes parviennent à sortir de l'impasse et se montrent à la hauteur de la période critique que la Syrie traverse aujourd'hui. Nous les exhortons à participer de manière constructive et en toute bonne foi aux pourparlers de la Commission constitutionnelle, à chercher un terrain d'entente et à faire passer le bien de leur peuple et de leur pays en premier. Nous espérons que ce troisième cycle permettra de définir sérieusement des étapes concrètes et concertées pour la rédaction de la Constitution syrienne, et nous affirmons à l'Envoyé spécial Pedersen qu'il a tout notre appui s'agissant de faciliter les efforts dans ce sens.

La Tunisie se dit profondément inquiète de la précarité des conditions de sécurité en Syrie et de l'augmentation du nombre de civils innocents qui sont victimes de la violence. Après une amélioration générale ces derniers mois, des signes avant-coureurs font craindre un regain de violences à grande échelle, en particulier au vu des violations répétées des arrangements permanents en vigueur dans le nord de la Syrie. Les renforts militaires sur le terrain, les tensions et les frappes militaires recensées ces derniers jours soulignent une fois de plus la fragilité d'une stabilisation complète et durable de la zone de désescalade à Edleb.

Nous renouvelons notre appel à faire en sorte que l'Envoyé spécial joue un rôle renforcé pour canaliser les efforts de cessez-le-feu et qu'il tire tout le parti des prérogatives que lui confie son mandat pour garantir une cessation durable des

hostilités. En outre, nous appelons de nouveau toutes les parties à respecter le droit international humanitaire et à s'efforcer en permanence de protéger les civils et les infrastructures civiles.

La menace que représentent le terrorisme et l'extrémisme violent a atteint des niveaux sidérants en Syrie. La Tunisie est troublée par la résilience, l'emprise et l'expansion croissantes affichées par des groupes terroristes inscrits sur la Liste, tels que, notamment, l'État islamique d'Iraq et du Cham, Al-Qaida et Hay'at Tahrir el-Cham.

Nous sommes tout aussi inquiets des provocations constantes auxquelles se livrent les groupes terroristes et les extrémistes à Edleb. Nous condamnons la deuxième attaque menée cette semaine contre la patrouille turco-russe conjointe le long de l'autoroute M4.

Nous rappelons le vingt-sixième rapport de l'Équipe d'appui analytique et de surveillance des sanctions (voir S/2020/717), daté du 26 juin, qui présente par le menu la réalité critique du terrorisme dans le Levant, ainsi qu'en Iraq, en particulier sur fond de COVID-19.

Nous insistons une fois de plus sur l'importance cruciale que revêtent des efforts conjoints et résolus pour remédier efficacement à la question des groupes terroristes et extrémistes à Edleb et au-delà, et pour contrecarrer leurs plans visant à exploiter, perturber ou faire échouer le processus de paix.

Annexe XIII**Déclaration de M^{me} Sonia Farrey, Coordonnatrice politique à la Mission permanente du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Je remercie l'Envoyé spécial Pedersen de son exposé.

Je voudrais commencer par déplorer une nouvelle fois les pertes de vies humaines dues aux événements tragiques survenus au Liban le 4 août, qui ont malheureusement touché un grand nombre de réfugiés syriens et, comme nous venons de l'entendre, l'Envoyée spéciale adjointe Matar. Je me joins aux autres orateurs pour lui souhaiter un prompt rétablissement. Tout cela nous rappelle l'ampleur de la tragédie de Beyrouth, mais aussi la générosité dont le Liban fait preuve pour répondre à la crise en cours chez sa voisine syrienne.

Nous sommes profondément préoccupés par l'aggravation de l'épidémie de maladie à coronavirus (COVID-19) en Syrie. On dénombre à présent plus de 1 650 cas confirmés ; les cas recensés dans les zones détenues par le régime ont plus que doublé au cours des 10 premiers jours d'août et ceux dans le nord-est de la Syrie augmentant rapidement eux aussi. Nous croyons comprendre que le nombre réel de cas est beaucoup plus élevé. Le Conseil de sécurité craignait une augmentation dramatique du nombre de cas en Syrie, et il semble à présent qu'une telle augmentation pourrait avoir commencé. Il nous incombe toujours à tous de veiller à ce que l'aide médicale et humanitaire nécessaire parvienne jusqu'à tous celles et ceux qui en ont besoin.

De plus, nous sommes profondément préoccupés par la nature fragile du cessez-le-feu dans le nord-ouest de la Syrie, en particulier dans le contexte d'une augmentation du nombre de cas de COVID-19. Nous avons appuyé avec force le cessez-le-feu convenu par les Présidents de la Russie et de la Turquie le 5 mars et nous nous sommes félicités du fait qu'il semblait, dans l'ensemble, être respecté. Il a donné un peu de répit à des millions de Syriens à Edleb et a permis à des centaines de milliers de personnes de rentrer dans leurs foyers. Nous sommes donc préoccupés par l'érosion apparente du cessez-le-feu ces dernières semaines, en particulier par la recrudescence d'attaques effroyables commises par des groupes extrémistes, notamment à l'encontre de patrouilles russo-turques, ainsi que par les frappes aériennes répétées menées par les forces russes et du régime.

Comme je l'ai dit le mois dernier (voir S/2020/743, annexe XIII), nous savons quelles seraient les conséquences humanitaires d'une rupture du cessez-le-feu : le rapport de la Commission d'enquête internationale indépendante sur la République arabe syrienne (A/HRC/44/61), publié le 7 juillet, a trouvé des éléments probants établissant que de nombreuses attaques aveugles avaient été menées par les forces du régime et les forces pro-régime contre des civils, des hôpitaux et des écoles, et conclut qu'il existe des motifs raisonnables de penser que des crimes de guerre ont été commis par le régime et par Hay'at Tahrir el-Cham. Le Royaume-Uni appelle donc à une cessation immédiate et durable des hostilités par toutes les parties, conformément aux demandes du Secrétaire général et de l'Envoyé spécial. Ni la Syrie ni la région ne sont en mesure de faire face à une nouvelle catastrophe humanitaire totalement évitable qui viendrait se greffer à une importante épidémie de COVID-19.

Le Conseil de sécurité se réunit juste avant la reprise des discussions de la Commission constitutionnelle à Genève. Il est impératif que toutes les parties prennent part sincèrement et comme il convient à ce processus et qu'elles s'abstiennent d'imposer de nouveau des conditions inutiles, à l'instar de celles énoncées en novembre. Les représentants du régime et de l'opposition et les personnalités indépendantes qui se réuniront à Genève doivent avancer pour régler les vrais problèmes auxquels le pays

est confronté. Toutes les parties doivent être motivées par l'urgence de la situation épouvantable qui règne en Syrie. Les Syriens ordinaires, qui sont aux prises avec des circonstances difficiles dans leur propre pays ou en tant que réfugiés, ne peuvent plus attendre des années, des mois, ni même des semaines. Ils veulent que la guerre prenne fin et ils veulent un règlement politique négocié qui permette la réconciliation et la reconstruction du pays.

Par ailleurs, nous ne devons pas oublier que la Commission constitutionnelle ne représente qu'un pan du processus politique au sens large tel que défini dans la résolution 2254 (2015). Les progrès réalisés à la Commission constitutionnelle doivent s'accompagner d'actions immédiates sur d'autres questions telles que la libération généralisée des prisonniers politiques et des personnes vulnérables ; la mise à disposition de soins médicaux pour les personnes en détention ; et les nécessaires progrès s'agissant de créer les conditions favorables à un retour volontaire et en toute sécurité des réfugiés et des déplacés. C'est maintenant qu'il faut saisir cette occasion. Nous tenons également à profiter de la présente réunion pour rappeler à tous les acteurs l'importance de garantir la participation concrète des femmes au processus politique facilité par les Nations Unies pour la Syrie, comme le Conseil de sécurité y a clairement appelé dans la résolution 2254 (2015).

Enfin, je voudrais dire quelques mots sur les sanctions. Nos sanctions sont ciblées et imposent des gels d'avoirs et des interdictions de voyager à l'encontre de personnes spécifiques et des gels d'avoirs à l'encontre d'entités données. Elles visent les personnes qui sont responsables de violations des droits de l'homme commises contre des Syriens ordinaires, telles que la répression, la détention arbitraire et la violence contre des manifestants, et celles qui appuient le régime d'Assad ou en tirent profit, notamment en s'enrichissant grâce à des complexes immobiliers de luxe construits sur des terres appropriées aux Syriens qui ont fui, ont été arrêtés ou tués. Un régime de sanctions distinct de l'Union européenne vise les personnes impliquées dans la prolifération des armes chimiques. En outre, nous appliquons certaines restrictions commerciales et sectorielles destinées à limiter la capacité du régime d'Assad de financer et de mener la guerre contre son propre peuple, notamment par l'utilisation d'armes chimiques et biologiques.

Ces sanctions ne s'appliquent pas à la nourriture, aux médicaments, aux équipements médicaux ou à l'assistance médicale. Les dérogations pour raison humanitaire s'appliquent à d'autres équipements lorsque cela est nécessaire, ce qui atténue plus encore l'incidence des sanctions sur les programmes humanitaires. Nous continuerons à travailler avec les organisations et les personnes pour veiller à ce que les mesures ne portent pas préjudice aux opérations humanitaires en Syrie et que les organisations et les personnes puissent importer des biens non liés au conflit.

Il n'est pas vrai que notre opposition au libellé des sanctions dans la récente résolution portant sur les opérations transfrontières démontre que les sanctions posent problème. Comme nous l'avons dit à plusieurs reprises, nos sanctions contre le régime syrien comportent de larges dérogations pour raison humanitaire. Nous nous sommes opposés à un tel libellé dans la résolution portant sur les opérations transfrontières, parce que nous rejetons toute fausse équivalence entre les effets désastreux des politiques du régime et le refus chinois et russe d'autoriser plus d'un passage transfrontière en lien avec la situation humanitaire en Syrie, d'une part, et notre régime de sanctions ciblées, d'autre part.

Si le peuple syrien ne reçoit pas l'aide humanitaire et médicale dont il a besoin, ce n'est pas à cause de nos sanctions ni d'un manque de générosité de la part du Royaume-Uni et d'autres donateurs internationaux. C'est, il faut malheureusement le dire, à cause des politiques délibérées du régime syrien et de ses partisans pour perpétuer le conflit au lieu de chercher la réconciliation, pour limiter l'accès

humanitaire, pour réduire l'aide transfrontière afin d'envoyer un message politique, pour faire de l'accès à l'aide un outil politique et pour dépenser les ressources de l'État non pas pour améliorer le bien-être de la population, mais plutôt pour faire la guerre. En d'autres termes, le problème auquel est confronté le secteur de la santé en Syrie n'est pas dû aux sanctions, mais au fait que le régime est davantage déterminé à bombarder les hôpitaux qu'à les construire.

Annexe XIV**Déclaration de M^{me} Kelly Craft, Représentante permanente des États-Unis d'Amérique auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Je remercie l'Envoyé spécial Pedersen de son exposé. Avant de commencer mon intervention, je voudrais lui dire notre gratitude ainsi qu'à son adjointe, M^{me} Khawla Matar, à qui je souhaite un prompt rétablissement des suites de l'explosion survenue le 4 août à Beyrouth.

Avant d'en venir à mes observations aujourd'hui, je voudrais prendre un moment pour noter le paradoxe qu'il y a à examiner cette question après les résultats du vote de vendredi dernier sur le renouvellement de l'embargo sur les armes imposé à l'Iran (voir S/2020/803). L'Iran continue de mener en Syrie des activités qui vont à l'encontre des intérêts du peuple syrien. Pourtant, de nombreux membres du Conseil ont voté vendredi pour permettre à l'Iran d'acheter et de vendre des armes encore plus meurtrières. Le soutien de l'Iran à ses mandataires en Syrie ne fait que renforcer le régime d'Assad et saper le processus de l'ONU. En quoi le fait de donner à l'Iran accès à plus d'armes encore va-t-il servir les intérêts de la paix et de la sécurité internationales ? J'espère que nos collègues qui ont voté contre ou se sont abstenus dans le vote de vendredi expliqueront aux Syriens aujourd'hui en quoi leur appui au régime iranien contribue à améliorer leur vie. Le peuple syrien n'en mérite pas moins de leur part.

En ce qui concerne le sujet d'aujourd'hui, la situation politique en Syrie, les États-Unis restent encouragés et espèrent que la troisième réunion de la Commission constitutionnelle, qui se tiendra à Genève dans cinq jours seulement, permettra de tracer clairement la voie à suivre pour avancer dans le processus politique. Le peuple syrien compte sur chacun des représentants de la Commission constitutionnelle pour que la réunion du 24 août soit fructueuse. L'heure est à l'urgence, au compromis et à l'action. Nous nourrissons l'espoir que la semaine prochaine, la Commission, sous la facilitation de l'Envoyé spécial Pedersen, pourra atteindre les objectifs suivants.

Premièrement, il est important que les parties aillent au-delà des discussions précédentes sur les premiers principes et abordent directement les réformes constitutionnelles. Nous encourageons les facilitateurs de l'ONU à résister aux tentatives de toute délégation visant à bloquer les travaux de fond de la Commission et, si nécessaire, à publiquement mettre en cause toute tentative d'obstruction à la procédure.

Deuxièmement, nous espérons que les membres de la Commission sont prêts à passer, si possible, plusieurs semaines à Genève et à participer à des discussions de fond sur les futures réformes constitutionnelles pendant plus d'un jour ou deux seulement.

Troisièmement, nous encourageons les parties à convenir d'un calendrier des futures séries de réunions de la Commission constitutionnelle tout au long de l'automne afin de montrer qu'elles sont toutes déterminées à faire avancer le processus politique.

La période de 10 mois qui s'est écoulée entre la deuxième et la troisième série de réunions de la Commission constitutionnelle a miné l'élan positif que le Conseil avait contribué à générer au prix d'intenses efforts et qui avait permis aux parties de lancer la Commission constitutionnelle en octobre 2019. Un calendrier des prochaines réunions permettra de renforcer la confiance entre les parties et, surtout, de montrer au peuple syrien que des progrès sont réalisés concernant la rédaction d'une nouvelle Constitution syrienne inclusive qui ouvrira la voie à la tenue de nouvelles élections sous la supervision de l'ONU dans les meilleurs délais.

L'Administration Trump appuie pleinement les efforts déployés par l'Envoyé spécial Pedersen pour faciliter le travail de la Commission aux fins de la rédaction d'une nouvelle Constitution conformément à la résolution 2254 (2015). La semaine prochaine, l'Envoyé spécial des États-Unis pour la Syrie, l'Ambassadeur Jim Jeffrey, et l'Envoyé spécial Joel Rayburn se rendront à Genève pour souligner le soutien des États-Unis au processus politique mené par l'ONU et pour assurer le succès de la Commission constitutionnelle. Il est absolument essentiel que cette prochaine série de réunions soit constructive. Elle doit aider à tracer la voie à suivre pour les réunions futures et permettre d'avancer dans l'établissement d'une Constitution véritablement représentative afin de rattraper le temps perdu en raison de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19).

Un cessez-le-feu permanent à l'échelle nationale constitue la clef pour parvenir à une solution politique crédible et durable au conflit syrien. Le Conseil doit rester uni dans son attachement commun à la seule voie possible pour parvenir à une paix juste et durable, à savoir celle de la recherche par le régime d'Assad d'une solution politique directe et négociée avec l'opposition syrienne, sous les auspices de l'ONU. Nous appelons le régime d'Assad et ses soutiens russes et iraniens à s'engager en faveur de ce processus politique en s'abstenant de toute nouvelle attaque, notamment le massacre de civils et la destruction d'infrastructures civiles critiques.

Nous notons la tendance inquiétante, mais non surprenante, de l'augmentation du nombre de cas de COVID-19 en Syrie. Le risque de COVID-19 est particulièrement important pour les plus de 100 000 Syriens qui sont toujours en détention arbitraire dans les prisons putrides et surpeuplées du régime. Ces détenus doivent être libérés immédiatement et sans conditions préalables, conformément à la résolution 2254 (2015), afin de garantir leur sécurité et de jeter les bases d'un progrès vers une solution politique. Nous réitérons notre position, à savoir qu'il n'y aura pas de reconstruction, de reconnaissance diplomatique ou d'allègement des sanctions tant qu'un processus politique conforme à la résolution 2254 (2015) ne sera pas irréversiblement engagé.

La politique des États-Unis, qui consiste à appliquer une pression diplomatique et économique maximale sur le régime d'Assad et ses partisans, met à contribution tous les outils à notre disposition pour protéger les civils contre de nouvelles violences et ramener le régime d'Assad à la table des négociations afin de mettre pleinement en œuvre la résolution 2254 (2015). Beaucoup reste à faire pour mener à bien les réformes nécessaires en vue de faciliter la transition politique en Syrie d'un gouvernement en guerre contre son propre peuple à un gouvernement qui serve le peuple syrien. Un processus politique légitime conduit avec l'aide de l'ONU constituera l'épine dorsale d'une nouvelle Syrie d'après-guerre, s'accompagnée d'une nouvelle Constitution, d'un cessez-le-feu national et d'élections supervisées par l'ONU qui représentent le peuple syrien.

Il est temps de mettre fin à la guerre brutale et inutile d'Assad et à la corruption galopante. Le régime doit répondre aux appels du Secrétaire général Guterres et de l'Envoyé spécial Pedersen demandant de conclure et de respecter un cessez-le-feu national, faciliter l'accès de tous les Syriens à l'aide humanitaire, qui est généreusement fournie par de nombreux membres du Conseil, et participer concrètement à la mise en œuvre de la résolution 2254 (2015). Un règlement politique est la seule solution qui protégera véritablement le peuple syrien et ouvrira la voie à un avenir meilleur. Nous demandons à chaque membre du Conseil de travailler avec nous pour appuyer le processus politique afin que se réalisent les aspirations légitimes des Syriens aux quatre coins du pays et de la diaspora.

Annexe XV**Déclaration de M. Dang Dinh Quy, Représentant permanent du Viet Nam auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Je m'associe aux autres orateurs pour présenter nos plus sincères condoléances aux Syriens qui ont perdu des proches dans l'explosion survenue à Beyrouth, ainsi qu'à la Fédération de Russie, qui a perdu un général de division hier dans l'est de la Syrie. Je transmets mes meilleurs vœux de prompt rétablissement à l'Envoyée spéciale adjointe Matar. Je tiens à remercier l'Envoyé spécial Geir Pedersen de son exposé. Je souhaite la bienvenue au nouveau Représentant permanent de la Belgique, M. Philippe Kridelka, au sein de la famille des Nations Unies et au Conseil de sécurité, et je lui souhaite bonne chance. Je salue également la présence du Représentant permanent de la République arabe syrienne, M. Bashar Ja'afari, à la présente réunion.

Il ne reste que quelques jours avant la prochaine session de la Commission constitutionnelle à Genève. Alors que les progrès sont insuffisants depuis plusieurs mois, nous attendons tous depuis longtemps que la Commission se réunisse de nouveau. Ma délégation encourage donc les membres de la Commission à faire preuve de bonne volonté et à participer activement à un dialogue constructif. Une session productive constituera une bonne base pour faciliter le processus politique général.

Comme d'autres membres du Conseil, le Viet Nam reste un fervent partisan d'un processus politique dirigé et contrôlé par les Syriens et facilité par l'ONU, conformément à la résolution 2254 (2015), dans le plein respect du droit international et de la Charte des Nations Unies ainsi que de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de la Syrie et du principe de non-ingérence dans ses affaires intérieures des États. C'est le seul moyen d'instaurer durablement la paix et la stabilité, et de mettre ainsi un terme à la souffrance indicible du peuple syrien.

Nous saisissons également cette occasion pour saluer les efforts de l'Envoyé spécial et de son équipe en vue de rapprocher les parties. Nous continuerons d'appuyer leur travail important. Si des progrès sont à espérer sur le plan politique, la situation générale sur le terrain reste une source de préoccupation.

S'agissant des conditions de sécurité, si le Viet Nam se félicite que l'accord de cessez-le-feu concernant Edleb continue de tenir globalement et salue les efforts des parties concernées à cette fin, le nombre d'atteintes préoccupantes à la sécurité dans cette région n'a pas diminué. Nous sommes également troublés par la résurgence signalée des activités terroristes dans différentes parties de la Syrie.

Nous appelons de nouveau toutes les parties à faire preuve de la plus grande retenue et à ne pas recourir à la violence. Il est indispensable de maintenir une période de calme durable pour que des progrès puissent être accomplis sur le plan politique. Il est également crucial de poursuivre les efforts visant à éliminer le terrorisme, conformément aux responsabilités découlant du droit international, y compris le droit international humanitaire.

En outre, la situation socioéconomique et humanitaire est malheureusement de plus en plus instable. Alors que la population rencontre des difficultés au quotidien du fait des graves répercussions de la crise économique, la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) frappe le pays plus durement de jour en jour. Il est alarmant de constater que le nombre de cas de COVID-19 a augmenté de plus de 60 % dans le nord-est de la Syrie en seulement une semaine. Les tâches primordiales consistent maintenant à maîtriser la propagation du virus et à limiter son impact sur le peuple syrien. Il est particulièrement important de veiller à ce que les sanctions ne minent pas la capacité du peuple syrien à subvenir à ses besoins quotidiens, en particulier en termes d'alimentation et de soins de santé durant cette pandémie brutale.

Nous appelons de nouveau la communauté internationale à fournir un appui inlassable aux Syriens dans tous les domaines et par tous les moyens, en particulier durant cette période difficile. Il est crucial que nous ne laissions pas la situation se détériorer. La Syrie ne peut se le permettre à l'heure actuelle.

Annexe XVI**Déclaration de M. Bashar Ja'afari, Représentant permanent de la République arabe syrienne auprès de l'Organisation des Nations Unies**

[Original : anglais et arabe]

Je vous félicite, Monsieur le Président, ainsi que la République d'Indonésie amie de votre présidence du Conseil de sécurité pour ce mois. Je présente également mes sincères condoléances à mon collègue, le Représentant permanent de la Fédération de Russie, et à son pays ami à la suite de l'incident douloureux qui s'est produit hier, causant la mort d'un général de division et blessant deux soldats de l'armée russe, au moyen d'un engin explosif planté par des terroristes qui visaient leur convoi à son retour d'une mission humanitaire dans la province syrienne de Deir el-Zor.

Depuis que le Conseil de sécurité a approuvé le processus politique en tant que base du règlement de la crise dans mon pays, certains membres permanents du Conseil s'emploient à miner cette approche jour après jour, mois après mois et année après année, à tel point que ces membres ont, malheureusement, commencé d'utiliser le Conseil à mauvais escient pour appuyer concrètement la guerre terroriste contre la Syrie et justifier leur occupation de ses terres et leur investissement débridé dans le terrorisme.

Chaque fois que nous déposons une plainte auprès du Conseil de sécurité ou que nous lui communiquons des faits concernant des actes d'appui au terrorisme, d'agression, d'occupation, de pillage et de destruction des ressources de mon pays, la pression occidentale s'accroît pour faire dérailler les efforts du Conseil et l'empêcher de jouer son rôle consistant à défendre les dispositions de la Charte des Nations Unies et à garantir le respect du contenu de ses propres résolutions concernant la situation en Syrie, principalement de garantir le plein respect de sa souveraineté, de son unité et de son intégrité territoriale.

Cela ne fait que susciter de nombreuses questions. Que fait le Conseil de sécurité pour mettre fin à l'occupation américaine de certaines parties de mon pays ? Que fait-il pour mettre un terme à l'occupation turque et aux pratiques du régime d'Erdoğan, qui soutient le terrorisme ? Quelles mesures ont été prises par le Conseil de sécurité pour appuyer les efforts de l'État syrien et de ses alliés dans leur lutte contre le terrorisme, contre les dizaines de milliers de terroristes sans frontières, que l'ONU appelle des combattants terroristes étrangers, et pour demander des comptes aux gouvernements qui les recrutent, les financent et les soutiennent ?

Alors que tous les membres du Conseil de sécurité expriment, au tout début de leurs résolutions relatives à la situation dans mon pays, leur attachement à la souveraineté, à l'unité et à l'intégrité territoriale de la République arabe syrienne, les forces d'occupation américaines, au vu et au su de l'ONU et de la communauté internationale, ont franchi une nouvelle étape dans le pillage des ressources naturelles de la Syrie, notamment le pétrole et le gaz syriens. Tout récemment, la société américaine Crescent Delta Energy, sous les auspices et avec l'appui de l'Administration américaine, a conclu un contrat avec la milice séparatiste connue sous le nom de Forces démocratiques syriennes (FDS), un agent des forces américaines qui occupent des territoires dans le nord-est de la Syrie, dans le but de voler le pétrole syrien et de priver l'État et le peuple syriens des revenus de base nécessaires pour améliorer la situation humanitaire, assurer les moyens de subsistance et mener les activités de reconstruction. Imaginez une société venue de nulle part, dirigée par l'ancien Ambassadeur des États-Unis au Danemark, James Cain, un officier américain à la retraite qui faisait partie de la Delta Force du nom de James Reese, et un expert en matière de pétrole, le tout avec la bénédiction de l'Administration américaine, qui a en fait créé cette société.

Ce comportement hostile des États-Unis envers la Syrie, qui va à l'encontre du droit international, de la Charte des Nations Unies et des résolutions du Conseil de sécurité, n'a rien de surprenant, étant donné que l'Administration américaine a aidé l'organisation terroriste État islamique d'Iraq et du Cham (EIIL) à s'approprier et à trafiquer le pétrole syrien pillé et a facilité sa contrebande vers la Turquie en coopération avec le régime d'Erdoğan, qui parraine le terrorisme. En outre, l'Administration américaine a continué, par l'intermédiaire de son alliance illégale, à lancer des attaques répétées contre les forces de l'Armée arabe syrienne pour les empêcher de libérer les zones occupées par l'organisation terroriste EIIL dans le nord-est de la Syrie.

Il y a deux jours, deux hélicoptères militaires américains ont attaqué un poste de contrôle de l'Armée arabe syrienne au sud-est de Qamichli, tuant un soldat et en blessant deux autres.

Nous nous souvenons tous de l'attaque odieuse lancée par les forces d'occupation américaines contre les sites de l'Armée arabe syrienne sur le mont Tharda à Deïr el-Zor, le 17 septembre 2016, pour permettre à l'organisation terroriste EIIL de prendre le contrôle de ces sites.

Par ailleurs, le Président américain Donald Trump avait annoncé, le 27 octobre 2019, son « intention de conclure un accord avec une société américaine pour se rendre en Syrie et récupérer sa part du pétrole syrien ». Le 1^{er} novembre 2019, Trump a réaffirmé son ambition en annonçant son intention de conserver le pétrole syrien parce qu'il « aime le pétrole ».

Il est bien connu que l'Administration américaine a autorisé des compagnies pétrolières américaines, sous la supervision de l'ancien Vice-Président américain Dick Cheney, à extraire du pétrole syrien des territoires du Golan syrien occupé, en violation flagrante des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale. À cet égard, nous voudrions poser cette question : Ce comportement illustre-t-il le respect des États-Unis – pays hôte du siège de l'ONU et membre permanent du Conseil de sécurité, qui est chargé de contribuer au maintien de la paix et de la sécurité internationales – pour le droit international, la Charte des Nations Unies et une solution politique en Syrie ?

Tout récemment, la société américaine Creative Associates International a également conclu un accord de coopération avec le Conseil civil de Deïr el-Zor, qui opère sous l'égide des milices des Forces démocratiques syriennes. Ce sont ces mêmes milices qui ont promulgué, il y a quelques jours, la loi dite de protection et de gestion des biens des absents, qui vise à piller les biens des Syriens qui ont été déplacés à la suite des efforts concertés de l'EIIL et des FDS visant à modifier la composition démographique de ces zones.

Cet accord, parrainé par l'Administration américaine et ses forces d'occupation, est-il conforme à l'attachement à la souveraineté, à l'unité et à l'intégrité territoriale de mon pays ? Le bilan honteux des États-Unis d'Amérique concernant les violations des droits des dizaines d'États Membres de l'Organisation répond à cette question et révèle l'absence de foi des administrations américaines dans les principes et les buts de cette Organisation internationale.

Mon pays, la République arabe syrienne, condamne ces pratiques ainsi que tous les actes similaires ou accords suspects avec des milices et des entités terroristes ou des structures fantoches qui n'ont pas de capacité ni de statut juridique. La Syrie affirme que ces pratiques sont nulles et non avenues et n'ont aucun effet juridique, car elles constituent une atteinte flagrante à la souveraineté de la République arabe syrienne et aux ressources de son peuple. Le défunt droit international doit se retourner dans sa tombe, en déplorant un tel comportement.

Le régime turc, quant à lui, poursuit ses pratiques visant à renforcer son occupation de certaines parties de mon pays. Le régime turc tente de modifier le caractère juridique, démographique, économique et financier des territoires occupés grâce à un processus de turquisation et au déplacement des habitants, en pillant leurs biens immobiliers et leurs propriétés, en imposant l'utilisation de la monnaie turque et en donnant aux places publiques et aux rues des noms de personnalités turques et ottomanes. Le régime turc utilise même des noms ottomans pour les organisations et entités terroristes qu'il supervise, qu'il utilise et dans lesquelles il investit pour mener ses attaques en Syrie et ses guerres étrangères en Libye et ailleurs. Il s'agit notamment de la Brigade Sultan Mourad, de la Brigade Sultan Muhammad Al Fateh et du mouvement Nouredine Zanki, dont les noms sont liés à l'histoire ottomane.

Ces crimes ne sont que la partie visible de l'iceberg des crimes perpétrés par le régime d'Erdoğan, qui n'a jamais respecté ses engagements au titre de l'Accord d'Astana et de l'Accord de Sotchi et qui a commis tous les crimes qu'on peut imaginer. Il a notamment appuyé le terrorisme, facilité l'infiltration de combattants terroristes étrangers en Syrie, fourni aux organisations terroristes des produits chimiques toxiques destinés à être utilisés contre des civils et lancé des accusations fabriquées de toutes pièces contre le Gouvernement syrien. Le régime turc a commis des actes d'agression et d'occupation, notamment l'agression contre la ville de Kessab et l'opération dite Source de paix, ainsi que l'incursion militaire turque dans le nord et le nord-ouest de la Syrie, le pillage d'usines et de biens des Syriens à Alep et la campagne environnante, l'incendie ou le pillage des cultures agricoles, et le commerce de pétrole et d'antiquités pillées, entre autres choses, avec l'EIIL et les organisations terroristes.

Au moment où se tient la présente séance, plus d'un million de Syriens de la ville d'Hassaké et de la campagne environnante vivent sans eau potable sous une chaleur intense et dans la peur de la maladie à coronavirus (COVID-19). Tout cela est dû au silence du Conseil de sécurité sur l'utilisation continue de l'eau par le régime turc comme arme de guerre contre des civils, en coupant l'approvisionnement en eau potable depuis la station de pompage d'Alouk plus de 15 fois pour des périodes allant de deux à 10 jours et en réduisant sa capacité de production à son niveau minimum. Pendant combien de temps le Conseil de sécurité gardera-t-il le silence face aux crimes de guerre et aux crimes contre l'humanité commis par Erdoğan ? Les membres du Conseil ont-ils une réponse ?

La République arabe syrienne réaffirme que la présence des forces militaires turques sur le territoire syrien constitue un acte d'agression, un acte d'occupation et une violation flagrante des principes du droit international, des dispositions de la Charte des Nations Unies et des principes de relations amicales et de bon voisinage entre les pays. Mon pays affirme également que la confiscation et l'annexion par le régime turc de terres syriennes et la construction d'un soi-disant mur de séparation sur ces terres ne changeront pas leur statut juridique ni le fait qu'elles appartiennent à la République arabe syrienne, et ne porteront en aucune façon atteinte aux droits juridiques et souverains de la République arabe syrienne, ni ne seront un précurseur d'une future démarcation binaire. L'utilisation par le régime turc de son appartenance à l'OTAN en tant qu'outil d'intimidation pour s'en prendre aux pays voisins et violer les droits souverains de ces pays accroît la responsabilité de cette alliance pour ce qui est de l'absence de stabilité dans toute la région de la Méditerranée et fait monter les tensions à des niveaux sans précédent.

La délégation nationale poursuit ses préparatifs en vue de participer à la prochaine série de réunions de la Commission constitutionnelle, qui se tiendra à Genève quelques jours plus tard. Nous réaffirmons que ce processus est et doit toujours être dirigé et contrôlé par la Syrie, sans aucune ingérence extérieure, et

que les fondements qui ont été convenus et le mandat qui a été approuvé doivent être maintenus et respectés et ne doivent pas être manipulés pour le détourner des tâches et des objectifs qui lui ont été assignés sous quelque prétexte que ce soit.

Oui, nous répétons sans cesse que la solution est politique et exclusivement syrienne, sans aucune ingérence étrangère – une solution dont les paramètres sont fixés par les Syriens eux-mêmes afin de protéger leur pays des vautours qui s’y cachent, et non selon les critères fixés par l’Administration américaine et Erdoğan, qui attaquent la Syrie et occupent ses précieux territoires.

Il semble, d’après la déclaration de ma collègue, la Représentante permanente des États-Unis, que la politique de son administration à l’égard de mon pays est basée sur le règlement de comptes avec tout pays qui se tient aux côtés de mon pays contre la conspiration visant la Syrie et ces mêmes pays. Il n’est donc pas étrange que la représentante américaine commence sa déclaration en parlant de l’Iran comme si le sujet de la séance d’aujourd’hui était la situation difficile de l’Administration américaine après son retrait du Plan d’action global commun.

La République arabe syrienne demande à nouveau au Secrétaire général et au Conseil de sécurité qu’ils prennent des mesures urgentes en réponse à la plainte déposée le 31 mai, condamnant les actes d’agression, d’occupation et d’ingérence extérieure dans les affaires intérieures de la Syrie, ainsi que les effets désastreux des mesures coercitives unilatérales imposées par l’Administration des États-Unis et l’Union européenne, malgré les supplications du Secrétaire général, de l’Envoyé spécial et de nombreux autres. Ces mesures empêchent les Syriens de satisfaire leurs besoins de base en nourriture, médicaments et équipements médicaux, en particulier à la lumière de la propagation de la pandémie de COVID-19 et de ses conséquences désastreuses. Elles représentent également un crime, à savoir le meurtre délibéré des habitants des pays touchés par ces sanctions.

Un dernier mot amical à l’intention de l’Envoyé spécial M. Pedersen : je l’ai entendu décrire dans son exposé les forces d’occupation américaines comme « les forces de la coalition internationale ». Naturellement, le droit international défunt, la Charte des Nations Unies martyrisée, l’Envoyé lui-même, le Conseil de sécurité et moi-même – nous tous – savons que la présence des forces américaines dans mon pays est illégitime et qu’il s’agit d’une simple occupation. J’invite donc mon ami M. Pedersen à reconsidérer l’utilisation de ce terme.